



**République Française**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 20 octobre 2023**  
Convocation en date du 13 octobre 2023

**Membres afférents au Conseil Syndical : 18**

**Délégués présents :**

**Mesdames** : MARCON Dominique, PELAEZ-BACHELIER Hélène

**Messieurs** : BENOIT Denis, BOUVIER Jean-Marc, CAILLET Christian, CHAVE Philippe, FAYARD François, LEMERCIER Christophe, MOREL Loïc, POINT Jean-Pierre, TRON Frédéric,

**Membres excusés :**

**Mesdames** : BORDERES Danielle ; LORENZETTI Muriel

**Messieurs** : AURIAS Claude, ARNAUD Robert ; DELAYE Dominique, SERRET Jean, VALLON Cyrille.

**Pouvoirs** : ARNAUD Robert donne pouvoir à MOREL Loïc

**A été élu secrétaire de séance** : BOUVIER Jean-Marc

**Votants : 11**

**Exprimés : 12**

**DELIBERATION N°15/2023**

**Objet : Marché élaboration du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval – Avenant n°7**

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte a attribué **le marché d'élaboration du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval au bureau d'études TERCIA pour un montant de 238 200 euros HT. Le marché a été notifié en novembre 2017.**

Le président rappelle que le marché est conclu pour une période initiale d'une durée de 12 mois à compter de sa date de notification. Ce marché pourra éventuellement être reconduit de manière TACITE pour une durée de 12 mois à compter de sa date d'anniversaire. Le marché ne pourra être reconduit au-delà de 3 fois.

**L'avenant n°7 de ce marché valant marché complémentaire conformément aux articles R2194-2 et R2194-3 du Code de la Commande Publique, a pour objet les éléments suivants :**

**1. Prolongation de délai**

La promulgation de la loi climat et résilience du 24 août 2021, dont les objectifs sont à traduire dans le SCoT, ont nécessité une actualisation des bases de données de références et des travaux du DOO relatifs à la consommation d'espace.

Le délai du présent marché prévu initialement et prolonger via l'avenant n°4 (au 21 novembre 2023) doit de nouveau être prolongé de 24 mois.

**La nouvelle date de fin de marché est donc le 21 novembre 2025.**

**2. Marché complémentaire**

Le présent avenant, valant marché complémentaire conformément aux articles R 2194-2 et R2194-3 du Code de la Commande Publique, a pour objet :

- L'examen et la prise en compte des avis préliminaires des PPAS sur le volet commercial en vue de l'arrêt du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval.
- L'examen et la prise en compte des avis définitifs des PPAS sur le volet commercial en vue de l'approbation.
- Une réunion supplémentaire pour l'ensemble de la mission. Elle pourra être organisée en phase 4 ou en phase 5 selon les besoins.

Il n'est par ailleurs en rien dérogé aux autres clauses et conditions du marché, qui conservent toute leur valeur d'exécution en ce qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant. Il est expressément stipulé que le titulaire renonce à tout recours aux fins d'indemnisation d'un éventuel préjudice pour modification dans la consistance du projet.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le vendredi 20 octobre 2023 de 9h00 à 9h30 a décidé :

- De valider l'avenant n°7 pour un montant de **7 600 HT €**

**Le Conseil Syndical, après délibération, décide :**

- **D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de l'avenant n°7.**

**Le Président Loïc  
MOREL**

